



Rapport d'activité 2025

**sur le prix et la qualité du service
public de gestion des déchets**



SMET Meuse
Avenue de l'Europe
Z.I. de Baleycourt
55100 VERDUN
03 29 87 29 84



Sommaire

Focus sur l'année 2025	4
Présentation du SMET	6
Gestion des DMA	10
Ordures ménagères	12
Recyclables	14
Déchetteries	16
Marchés de traitement	18
Evolution des DMA	19
Prévention des déchets	20
Eléments financiers	22
Marchés publics	25
Glossaire	26

Directeur de la publication : M. Bertrand Le François
Rédaction et conception : SMET Meuse

Illustrations et crédits photos : SMET Meuse, SYVALOM, Freepik

Établi conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015
relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets ménagers.

Focus sur l'année 2025

Mise en service du centre de transfert

Le centre de transfert du SMET a été inauguré le 23 juin 2025, après une mise en service en deux temps : le 1^{er} janvier 2025 pour le transfert sur dalle et le 2 mai 2025 pour le transfert gravitaire. Cette installation permet une rupture de charge pour optimiser le transport des déchets jusqu'à leur exutoire final. Le centre de transfert est exploité conjointement par les entreprises VEOLIA et EIMA jusqu'en 2029. Les flux qui y transitent sont les ordures ménagères, les recyclables (sacs, bacs et bornes jaunes et bleues), le bois, le carton et le non recyclable de déchetterie.



Presse à balle carton

Les cartons de déchetterie transitent sur le site de Baleycourt : ils y sont pressés en balles avant d'être acheminés jusqu'à leur exutoire final. L'optimisation du transport est ici conséquente, puisqu'une benne de carton (700 à 900kg) sera transformée en une balle, et qu'une vingtaine de balles peuvent être transportées simultanément en semi-remorque. Le recyclage des cartons - un flux à la croissance exponentielle ces dernières années - voit ainsi son coût comme son impact environnemental maîtrisés.



Surtri de la benne non recyclable

Grâce au surtri des déchets non recyclables de déchetterie effectué par l'entreprise EIMA sur le centre de transfert de Baleycourt, seuls les déchets réellement non valorisables partent désormais en ISDND. Cette étape permet d'écarter les déchets recyclables, qui ont été déposés dans cette benne faute de possibilité de déployer certaines filières en déchetterie, ou suite à des erreurs de tri.



Renouvellement des marchés

2025 a marqué le renouvellement de nombreux marchés, parmi lesquels le groupement de commandes collecte (porte à porte, point d'apport volontaire), et la gestion des flux de déchetterie (gardiennage, transport, traitement).

Le centre de transfert de Baleycourt, en divisant les différentes étapes techniques, et donc les différents métiers de la gestion des déchets, permet de rendre les marchés lancés par le SMET et ses collectivités plus attractifs et accessibles aux entreprises répondantes.

Ordures ménagères : la fin de l'enfouissement

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la totalité des ordures ménagères produites par les collectivités du SMET est envoyée sur l'Unité de Valorisation Énergétique du SYVALOM à La Veuve (51) pour être incinérée.

Cette collaboration avec le SYVALOM a débuté en 2023 dans le cadre d'une Entente, qui permet aux collectivités du SMET d'orienter leur flux d'ordures ménagères vers l'UVE AUREADE exploitée par VEOLIA. La chaleur produite est utilisée par un réseau de chaleur urbain et industriel, qui alimente les réseaux de chaleur de la ville de Châlons-en-Champagne et de l'usine Luzéal (en été).



6ème journée des gardiens

Le 20 novembre s'est tenue la journée technique annuelle organisée par le SMET à destination des gardiens de déchetterie et techniciens environnement de ses collectivités adhérentes.

Le thème de la matinée était le réemploi, avec la visite de trois sites de l'AMIE sur Verdun dédiés au reconditionnement d'appareils électroménagers et la réinsertion d'objets de seconde main dans un circuit de réemploi via une boutique locale. L'après-midi était dédiée à la formation, avec un échange sur les différents flux de déchetterie et un atelier sur la communication collaborative.



Présentation du SMET

Créé en juin 2014, le SMET Meuse (Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des Déchets) est né sous l'impulsion du Département de la Meuse, et grâce à la volonté d'élus locaux. Le SMET a pour objectif de fédérer les collectivités meusiennes afin de :

- Développer la concurrence pour les marchés de traitement des déchets
- Maîtriser les flux et leurs coûts
- Mener des études visant à optimiser les techniques actuelles de collecte et de traitement des déchets
- Aider les collectivités à répondre aux objectifs réglementaires en matière de gestion des déchets.

Le siège social du SMET se situe à Verdun, dans la zone industrielle de Baleycourt

2010-2013

Étude d'optimisation réalisée pour 24 EPCI
Présentation du projet de syndicat en préfecture
Rédaction des statuts. Élaboration du 1^{er} PLP

2014

Arrêté préfectoral portant sur la création du SMET
Transfert des contrats de traitement

2018

Mise en place d'un CARDEC. Fin du PLP, démarrage du PLPDMA
Renouvellement des marchés de transport et de traitement.
1^{er} groupement de commandes « collecte »

2023

Signature d'une Entente avec le SYVALOM
Lancement du projet de construction d'un centre de transfert

2025

Mise en service d'un centre de transfert mutualisé SMET
Renouvellement des marchés de transport et de traitement.
Renouvellement du groupement de commandes « collecte ».
Signature d'un groupement d'autorités concédantes avec le SYVALOM pour l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique de La Veuve.

Compétences

Les collectivités peuvent adhérer à l'une ou plusieurs des compétences suivantes :

La compétence **Études** porte sur l'innovation et l'optimisation des techniques de collecte et de traitement des déchets.

La compétence **Traitement** a pour objectif de développer la concurrence afin de maîtriser le coût des marchés de collecte, de transport et de traitement des déchets.

Prévention

Le poste de chargé de prévention est financé par une cotisation des adhérents à la compétence traitement du SMET. Les actions de prévention et de communication sont en partie financées par cette cotisation, ainsi que par les soutiens à la communication versés par les éco organismes Ecosystem, Eco DDS, Refashion, Ecologic, Corepile et Ecomaison.

PLPDMA

Le SMET s'est engagé à porter un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour le compte de ses collectivités adhérentes à la compétence Traitement.

Le PLPDMA est devenu une obligation réglementaire dont l'objectif principal est de réduire à la source la production des DMA (-15% entre 2010 et 2030).

Un nouveau PLPDMA a été adopté pour la période 2024-2030 ; il s'organise autour de 4 axes et 13 actions clés.

Financement des services

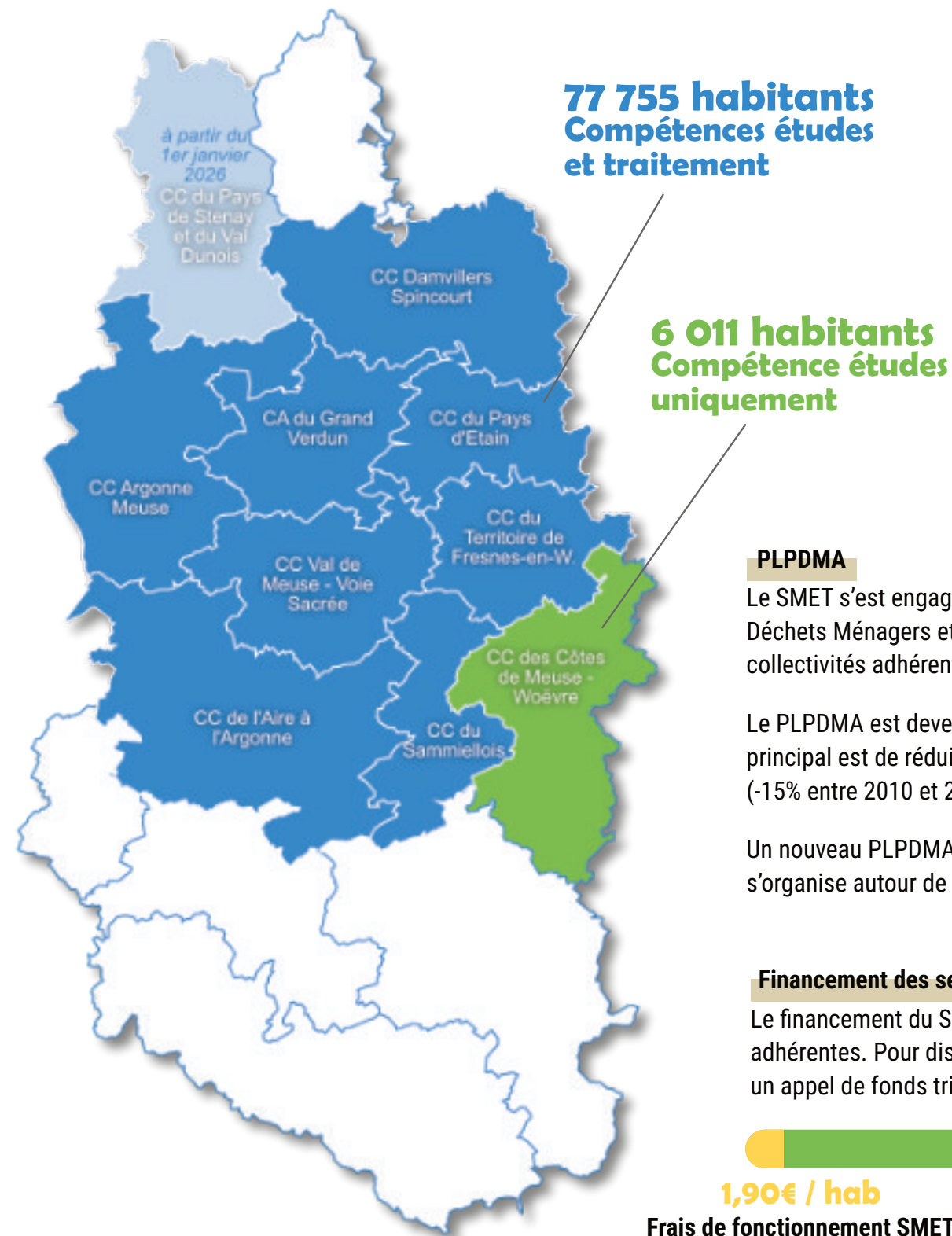
Le financement du SMET se base sur une participation des EPCI adhérentes. Pour disposer de la trésorerie nécessaire, le SMET effectue un appel de fonds trimestriel auprès des collectivités.

1,90€ / hab

Frais de fonctionnement SMET
incluant actions de prévention

67€ / hab HT

Gestion des déchets
(frais de transport et traitement, déduction faite des rachats et soutiens)



Organes consultatifs et décisionnels

Le **Comité Syndical** est l'instance plénière du Syndicat au sein de laquelle toutes les décisions importantes sont prises (vote du budget, rédaction du règlement intérieur, modification des statuts, etc.). Le Comité Syndical se compose de 12 délégués élus parmi et par les conseils communautaires de chaque EPCI membre.

Le **Président** et les **Vice-présidents** mettent en œuvre la politique définie par le Comité Syndical.

Le **Bureau** prépare les réunions du Comité Syndical et peut recevoir la délégation d'une partie des compétences de celui-ci. Il est composé du Président, des Vice-présidents et de huit délégués membres du Comité Syndical.

M. Moussa
Président

M. Goeuriot
1er Vice-président

M. Le François
2ème Vice-président

M. Pichavant
3ème Vice-président

Commissions

Études ● Traitement ● Prévention ● Ouverture des plis ● Appel d'offres

EPCI	Délégués	Suppléants
CC Argonne Meuse	COYARD Nathalie	JADOUL Sébastien
CC du Territoire de Fresnes-en-W.	MOUSSA Dominique	ALEXANDRE Didier
CC de l'Aire à l'Argonne	OBARA Sylvain	RAMAND Thierry
CC de Damvillers Spincourt	LE FRANCOIS Bertrand	ANTOINE Jocelyne
CC du Pays d'Etain	COLIN Jean-Paul	PARROT Joël
CC du Sammiellois	PICHAVANT Pascal	VALLOIRE Jean-François
CC Val de Meuse - Voie Sacrée	GILSON Bernard	MINUTO David
CA du Grand Verdun	DURET Jean-Luc	PONCELET Michel
CA du Grand Verdun	DEHAND Philippe	ROUARD Guillaume
CA du Grand Verdun	GOEURIOT Bernard	RICHARD Julia
CA du Grand Verdun	HENRY Philippe	BROCHET Quentin
CC Côtes de Meuse Woëvre	PLANTEGENET Lionel	GRUNBLATT Jean-Paul

Le SMET au quotidien

M. Nicot
Directeur

Mme Verdun
Secrétaire Comptable

Mme Peduzzi
Chargée de prévention
et communication

Mme Vallance
Chargée de traitement



Déploiement de nouvelles filières
Accompagnement pour les actions prévention



Résolution des problèmes de transport



Suivi des tonnages et des dépenses de gestion des déchets



Accompagnement technique
Veille réglementaire

SMET

EPCI

Signalement des dysfonctionnements

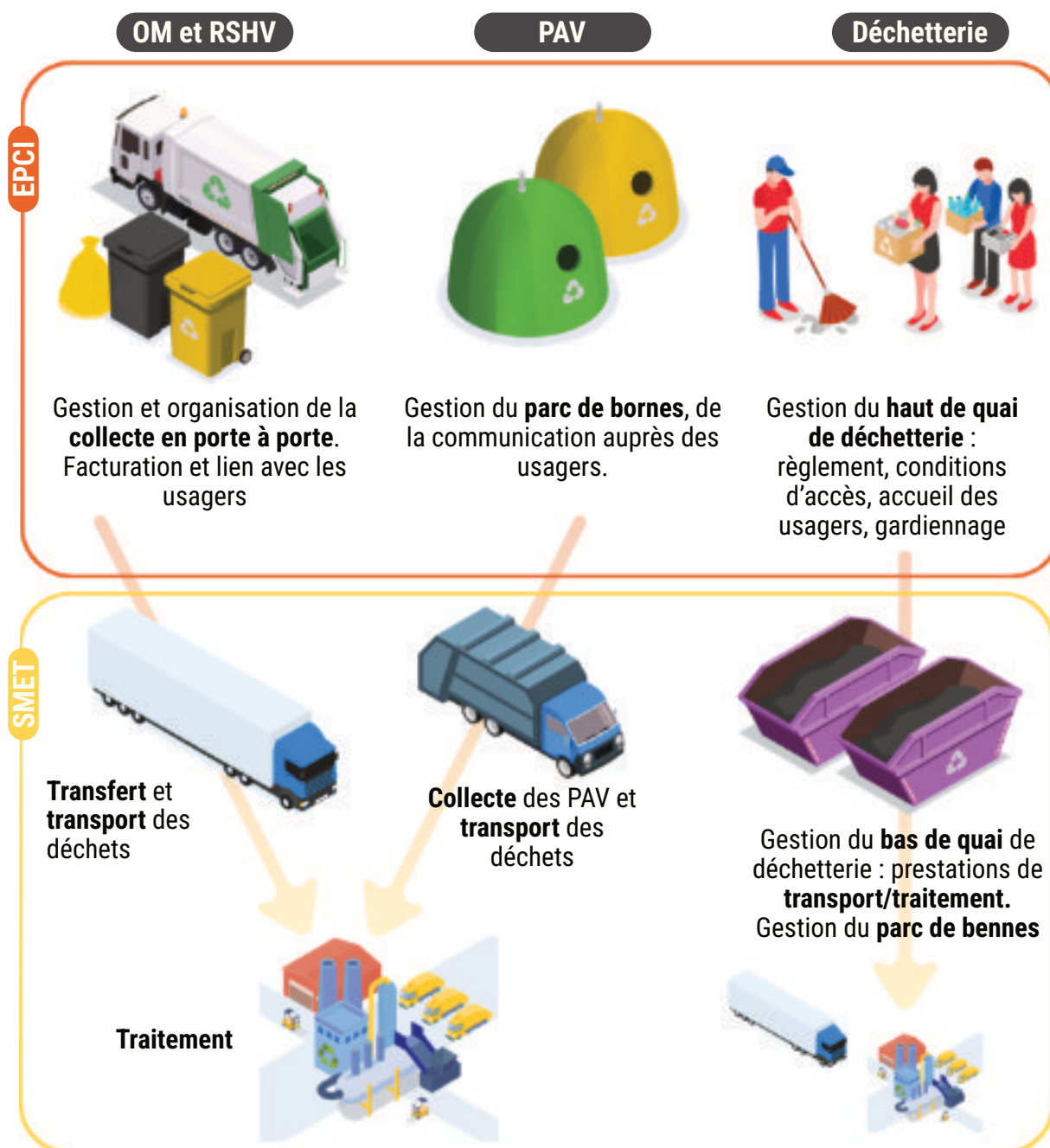


Besoins et suggestions

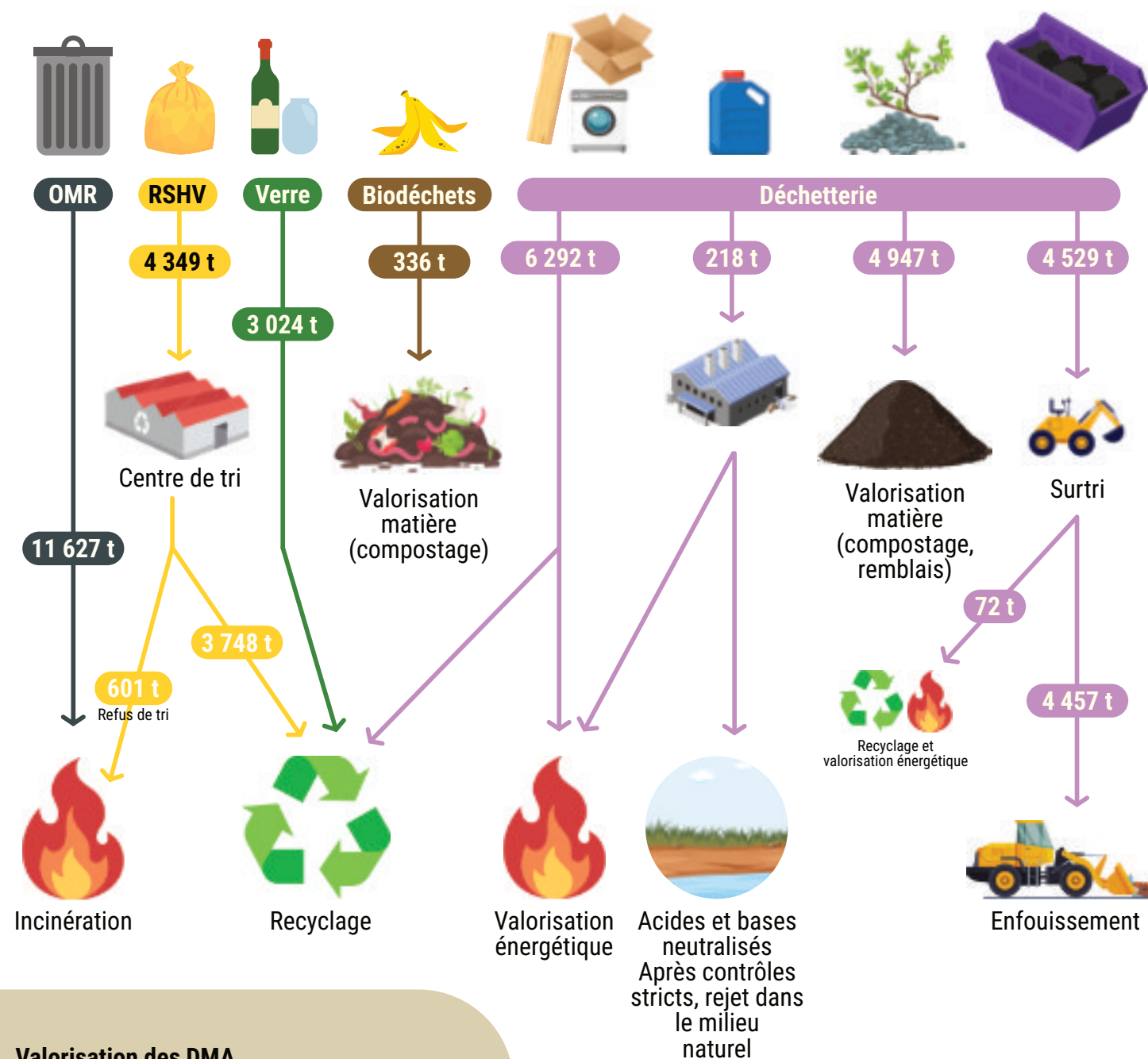


Gestion des DMA

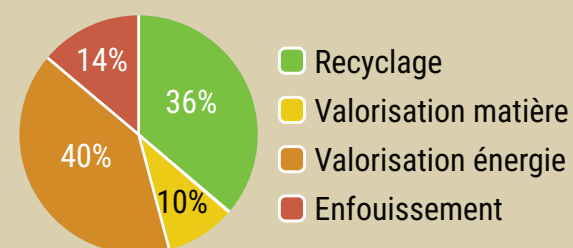
Périmètre d'action du SMET



Tonnages et modes de traitement



Valorisation des DMA (hors gravats)

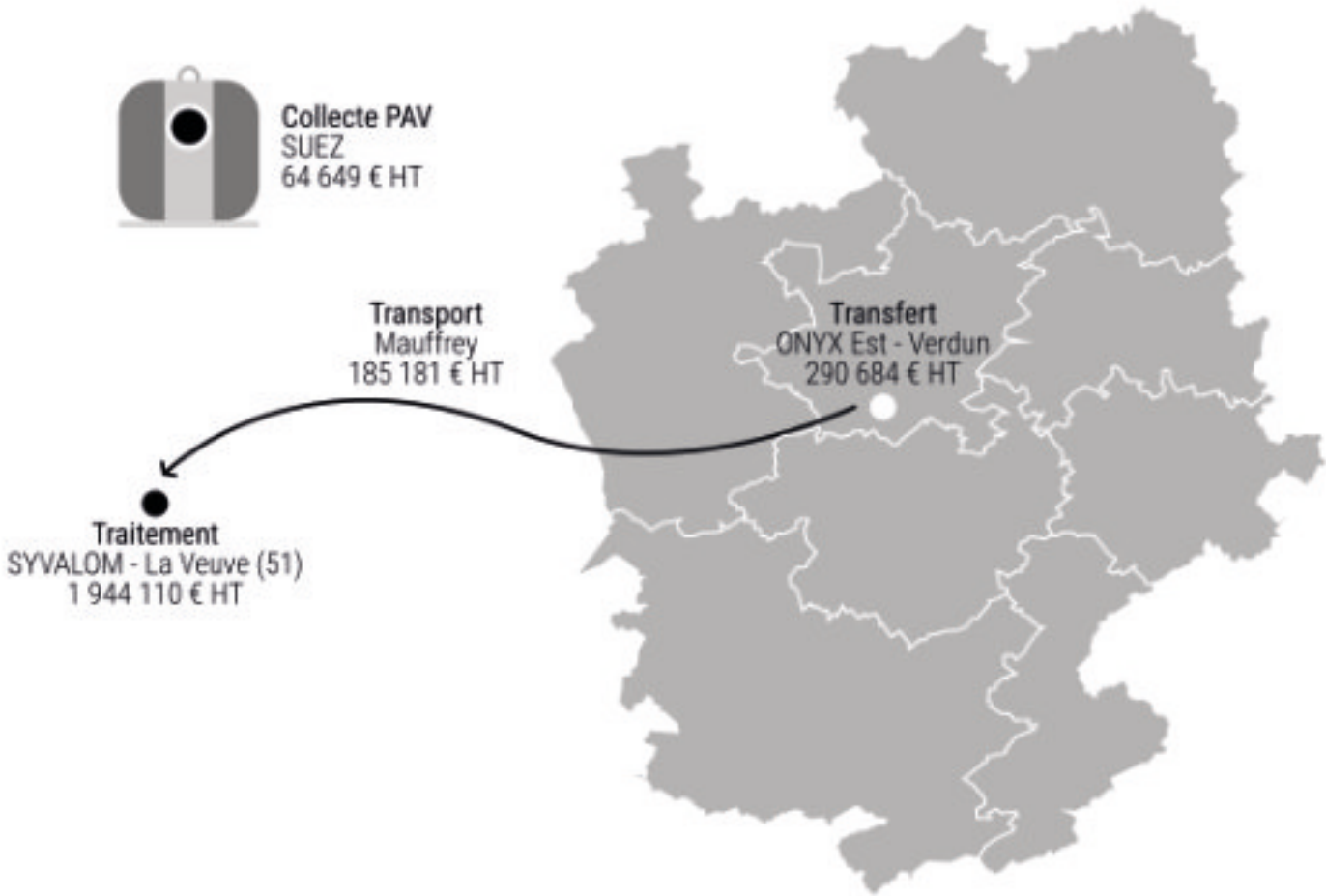


Ordures ménagères

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), couramment appelées « poubelle noire », désignent la partie des déchets qui reste après les collectes sélectives. Ces dernières années, la production d'OMR a eu tendance à diminuer et il est indispensable de continuer sur cette voie, ces déchets restant les plus coûteux à traiter pour les collectivités. Pour permettre cela, la redevance incitative peut être un outil efficace. Elle est déployée sur 6

collectivités parmi les 8 adhérant à la compétence traitement du SMET. La redevance incitative est une REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) comprenant une part variable calculée en fonction du volume d'OMR produit (nombre de levées). Les collectivités ayant opté pour ce mode de financement obtiennent les ratios d'OMR les plus bas.

En 2025, **11 627 tonnes d'ordures ménagères** ont été traitées. Les OMR sont transférées sur le centre de transfert de Baileycourt, avant d'être transportées jusqu'à l'Unité de Valorisation Energétique de La Veuve (51) appartenant au SYVALOM. La chaleur générée par leur combustion alimente un réseau de chaleur urbain et industriel (ville de Châlons-en-Champagne, usine Luzéal) ainsi qu'un turbo alternateur pour la production d'électricité.



Évolution des tonnages



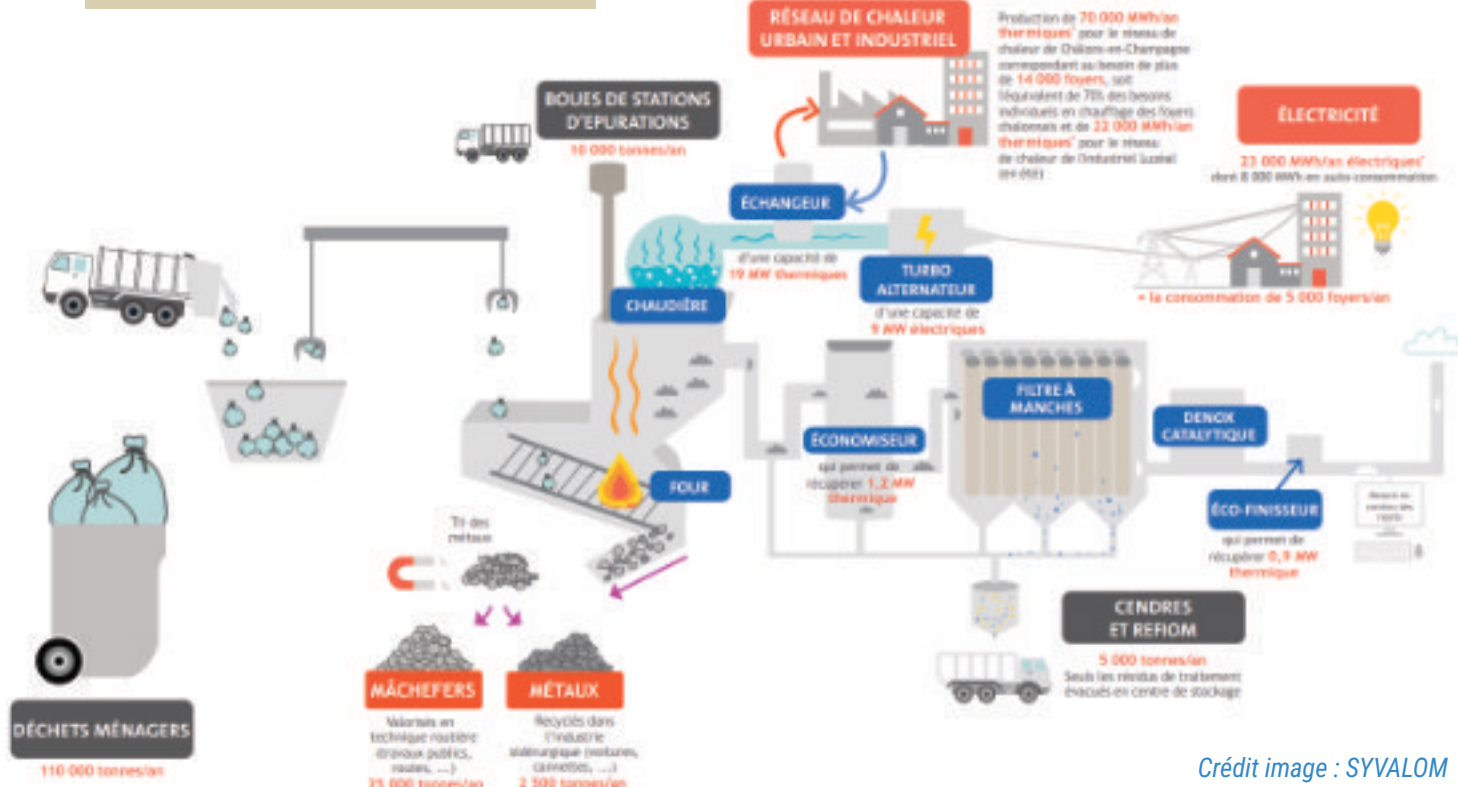


100% des ordures ménagères sont incinérées



Ratio annuel par habitant **150 kg**
Coût aidé du transfert, transport et traitement des OMR par habitant **33€ TTC**

Fonctionnement de l'UVE de La Veuve



Depuis l'arrêté Préfectoral Complémentaire du 20 octobre 2017 (n°2017-APC-108-IC) relatif à la modification des conditions d'exploiter de l'UVE, l'installation est autorisée à traiter jusqu'à 110 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés par an.

En 2025, l'UVE a produit **19 559 MWh d'électricité**, **56 327 MWh thermiques** livrés au réseau de chaleur Cloé de la ville de Châlons-en-Champagne et **22 670 MWh thermiques** livrés à l'usine de déshydratation de luzerne Luzéal.

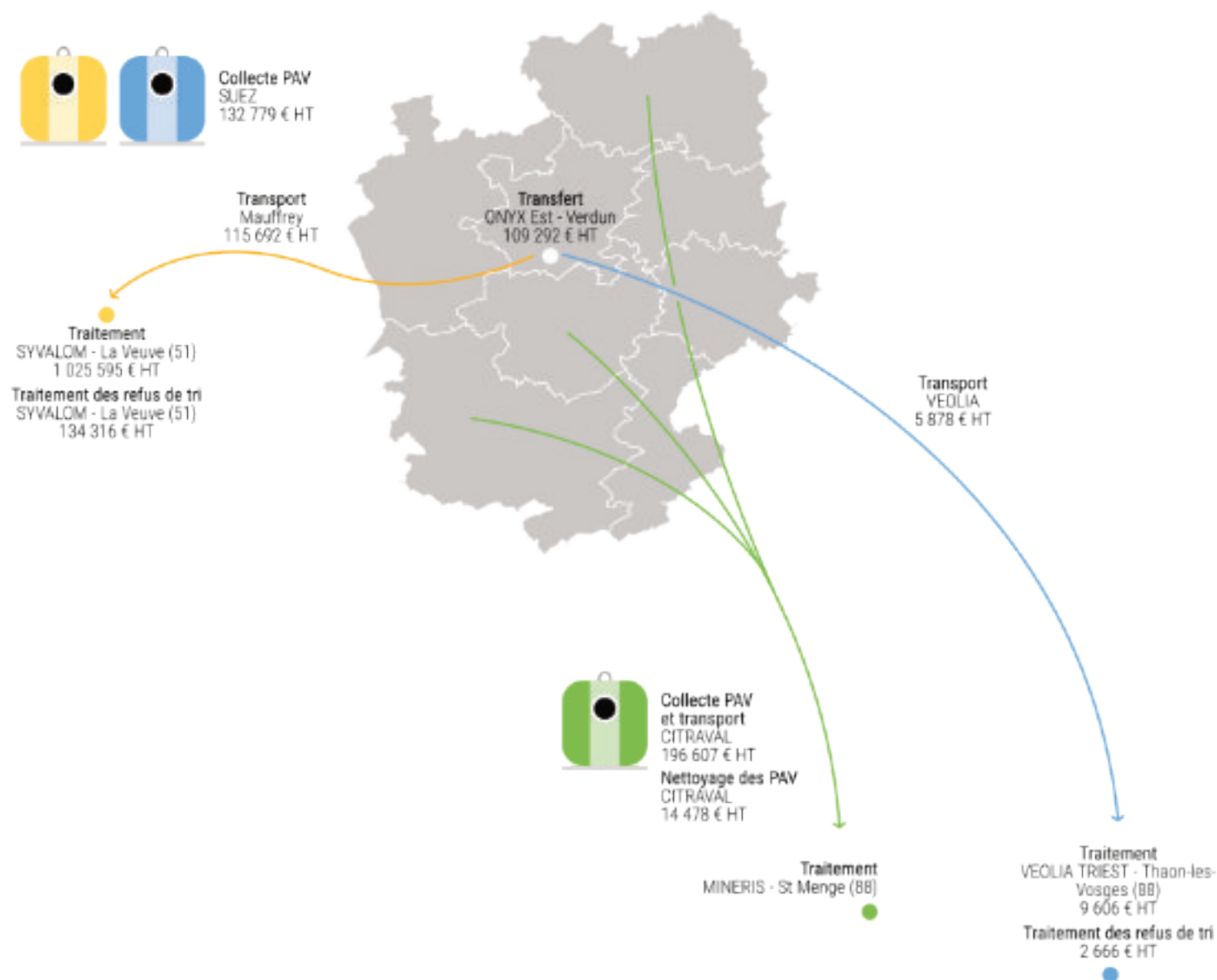
Suite à l'incinération, **3 356 t de REFIO** (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères), **2 870 t de métaux** et **18 864 t de mâchefers** ont été produits.

Source : Rapport annuel 2025 SYVALOM

Déchets recyclables

Au domicile, les déchets recyclables se distinguent en 2 flux :

- Les RSHV (Recyclables Secs Hors Verre) peuvent être collectés en porte à porte (bac ou sac jaune) ou en point d'apport volontaire, où ils sont parfois séparés entre corps creux et corps plats. Les RSHV, après collecte, transitent sur le centre de transfert de Verdun, avant d'être transportés vers le centre de tri de La Veuve (51), appartenant au SYVALOM, pour le multimatériaux et les corps creux, et sur le centre de tri Veolia TriEst de Thaon-les-Vosges pour les corps plats.
 - Les emballages en verre sont collectés exclusivement en point d'apport volontaire, et sont directement transportés après collecte au centre de traitement de MINERIS, dans les Vosges.
- En 2025, **4 355 tonnes de recyclables secs hors verre** et **3 023 tonnes d'emballages en verre** ont été traitées.



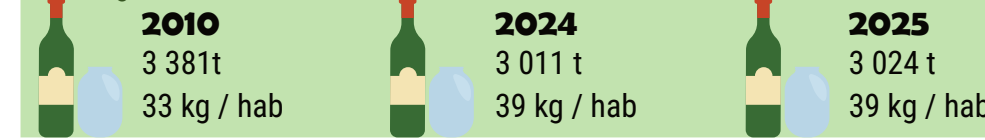
Évolution des tonnages

RSHV hors refus de tri



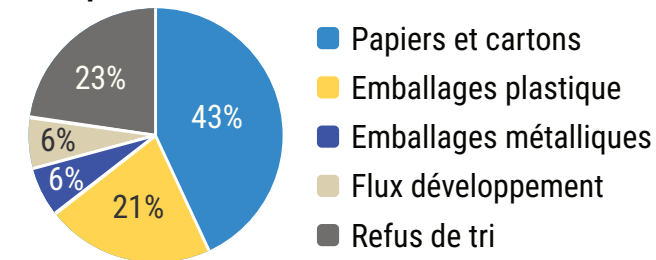
+6%

Emballages verre



=

Composition RSHV 2025



100%
des emballages en verre sont recyclés



100%
des refus de tri sont traités par valorisation énergétique



Ratios annuels par habitant
48 kg de RSHV et 8kg de refus de tri
Coût aidé du transfert, transport et traitement des RSHV (refus de tri compris) par habitant
15€ TTC



Ratio annuel par habitant
39 kg
Coût aidé de la collecte et du transport du verre par habitant
3€ TTC



Zoom sur : les erreurs de tri



Chaque mois, les caractérisations des bacs et sacs jaunes permettent de définir, notamment, un taux de refus de tri. Sont particulièrement représentés : les déchets imbriqués, les déchets souillés (contenant encore de la nourriture), et les erreurs de tri (verre, vêtements, objets plastique, couches, mouchoirs...).

En 2025, les refus de tri ont représenté 23% des déchets collectés, malgré une application plus stricte du règlement de collecte. Les refus de tri sont particulièrement onéreux à traiter, puisqu'après avoir été collectés, transférés, transportés et triés, ils sont incinérés avec les ordures ménagères.

La communication répétée sur les consignes de tri ainsi qu'une vigilance du prestataire de collecte sont les deux outils utilisés par les collectivités pour agir sur le taux d'erreurs de tri.

Déchetteries



Le SMET assure la gestion du bas de quai des 10 déchetteries de ses collectivités adhérentes, en tant que titulaire des marchés de transport et traitement ainsi que signataire des contrats avec les éco organismes.

Les déchetteries du territoire présentent des configuration variées, et ont connu de nombreuses évolutions depuis leur création, notamment avec le déploiement progressif des filières Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

Depuis la mise en service du centre de transfert de Baleycourt en janvier 2025, les déchets non recyclables de déchetterie sont sur-triés : les déchets valorisables sont ainsi écartés de ce flux encore destiné à l'enfouissement en ISDND à Sommauthe (08) et Montois-la-Montagne (57).

*ABJ Thermiques	*Articles de Sport et Loisirs	Batteries	Bois *MultiREP bois	*Bricolage et Jardin	Cartons	*MultiREP plastique	*Déchets dangereux
*Jeux et jouets	*Mobilier DEA	Gravats	Huile alimentaire	*Huile de vidange	*Huisseries	*Plâtre	Polystyrène
*Ampoules et néons	Métaux	Non Recyclable	Palettes et cagettes	*DEEE	*Piles	*Pneus	Végétaux

*Filières REP

Évolution des tonnages

Déchets de déchetterie hors gravats



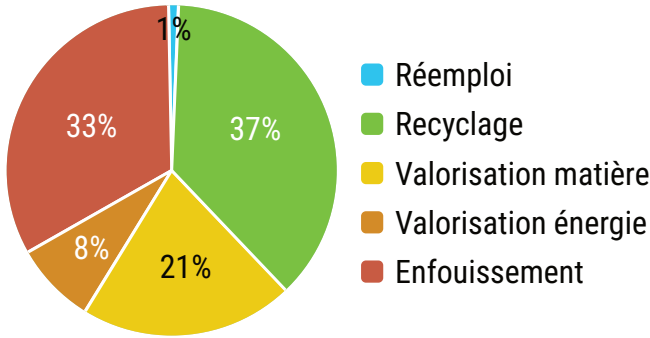
-5%

Non recyclable de déchetterie



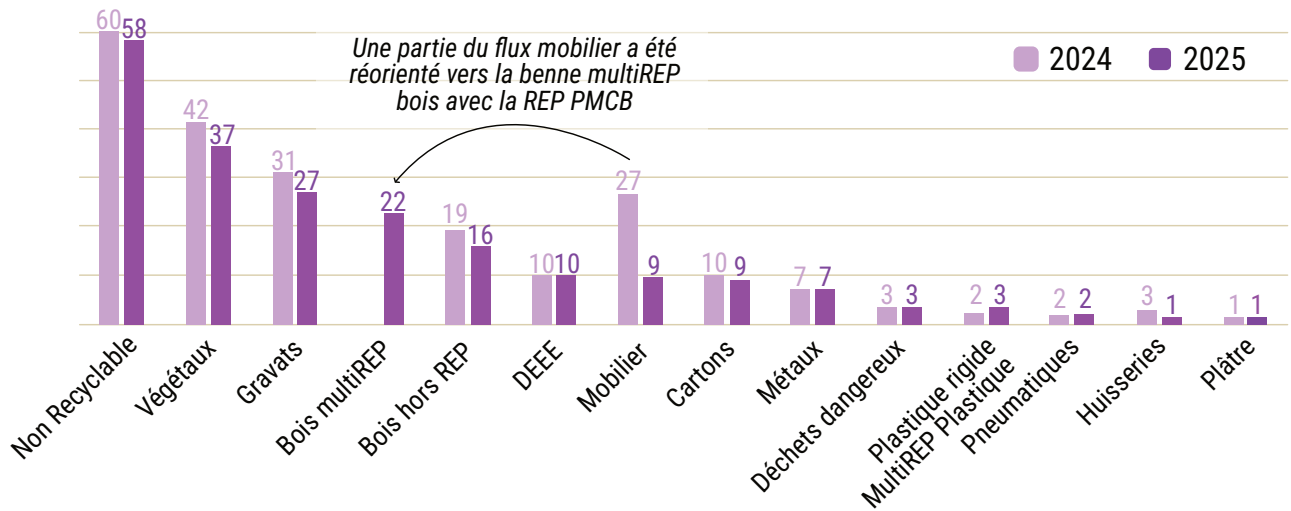
-3%

Valorisation des déchets de déchetterie



Ratios annuels par habitant
179 kg (hors gravats)
Coût aidé du transport et du traitement des déchets de déchetterie par habitant
19,5€ TTC

Les déchets de déchetterie ont légèrement baissé entre 2024 et 2025. Cette baisse doit toutefois être considérée avec précaution : elle est due pour moitié à une baisse des tonnages de végétaux reçus en déchetterie (après une année 2024 particulièrement pluvieuse qui avait généré une hausse de ce flux).



Marchés de traitement

Marchés de transport et traitement des déchets de déchetterie 2025

	Exploitant	Localisation	Tonnage	Montant annuel des prestations HT	Montant annuel des rachats
Centre de transfert	ONYX Est	Baleycourt (55) <i>exploitation du site</i>		360,7 k€	
	EIMA	Baleycourt (55) <i>prise d'échantillonnage</i>		6,3 k€	
Non Recyclable	ONYX Est	Baleycourt (55)		7,2 k€	
	EIMA	Baleycourt (55) <i>surtri des déchets</i>		17,7 k€	
	ADM Negoce			68,8 k€	
	SUEZ	Sommauthe (08) & Montois la Montagne (57)	4 449 t	691,2 k€	
Bois	ONYX Est	Baleycourt (55)		2 k€	
	ONYX Est			37,4 k€	
	ONYX Est (RECYBOIS)	Virton (BE)	1 243 t	12,6 k€	
Végétaux	CETV	Seicheprey (54)	379 t	2 k€	
	EARL Piquet	Beausite (55)	220 t	18,8 k€	
	Marne Recyclage	Longeville-en-B. (55)	268 t	18,5 k€	
	Décavert	Belleville-sur-M. (55)	1 978 t	44,6 k€	
	Total		2 845 t	104,4 k€	
Gravats	Tri Services	Anderny (54)	367 t	11,4 k€	
	Cordier	Beausite (55)	180 t	0,9 k€	
	KANOS TP	Belleville-sur-M. (55)	1 271 t	8,6 k€	
	Total		1 818 t	20,9 k€	
Métaux	FOERST	Vaudoncourt (55)	109 t		13,8 k€
	Del Francis	Chauvoncourt (55)	345 t		45,8 k€
	Marne Recyclage	St Apollinaire (21)	55 t		5,5 k€
	Total		509 t		65,1 k€
Carton	EIMA	Baleycourt (55) <i>conditionnement</i>	701 t	28,8 k€	
	SAIKA & Papierfabrik	Venizel (02), Aalen (DE)			
	EPR				70,9 k€
Polystyrène	VALO	Florange (57)	12,6 t	10,2 k€	
DDS (hors Eco)	CEDILOR	Malancourt-la-Montagne (57)	12,6 t	10,2 k€	
Biodéchets	Décavert	Belleville-sur-M. (55)	336 t	24 k€	
Textile	AMIE	} Verdun Chantiers Compagnons du Chemin de vie	345 t	11,6 k€	
	Verdun Chantiers				
Enlèvement des bennes	SEPUR	Verdun (55)		383,3 k€	
Gardiennage	SEPUR			122,7 k€	

TransfertTransportTraitement

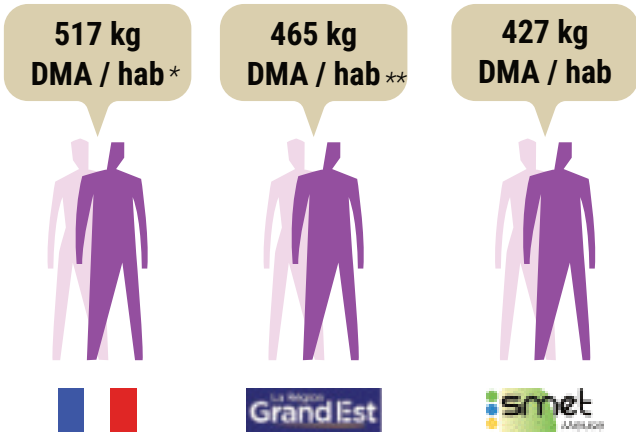
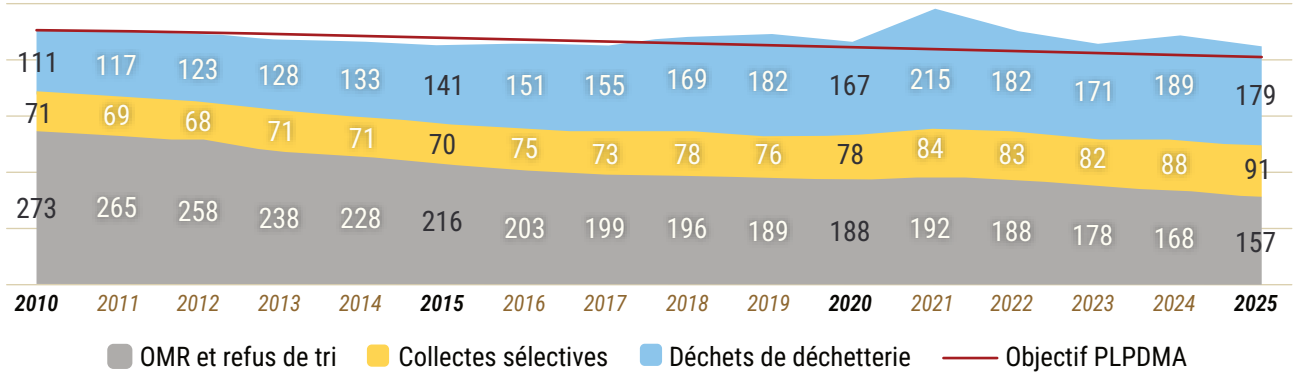
Contrats avec les éco organismes (filiales REP)

Eco organisme	Flux	Tonnage	Soutien collecte	Soutien communication
ECOSYSTEM	DEEE, néons, ampoules	744	61,8 k€	2 630 €
ECOLOGIC	ASL, ABJ thermiques	17	5,6 k€	1 000 €
ECOSYSTEM	Piles et batteries	7	0,7 k€	
ALIAPUR	Pneumatiques	129		
VALOBAT	Plastique, plâtre, huisserie	395	54,9 k€	
ECOMAIISON	DEA, bois, petits objets	2 466	157,7 k€	
ECO DDS	Produits dangereux	106	10 k€	
REFASHION	Textile	345		10 250 €

Évolution des DMA

Depuis 2010, la production d'OMR n'a cessé de diminuer, au profit de la collecte sélective et en déchetterie. Toutefois, la quantité globale de DMA a augmenté pendant plusieurs années, avant de commencer à baisser depuis 2023.

En 2025, les DMA **baissent de 4%** par rapport à l'année précédente, et de 6% par rapport à l'année de référence 2010 : chaque Meusien a ainsi produit en moyenne **427 kg de DMA** (gravats exclus).



Les quantités moyennes de déchets produits par habitant sont inférieures en Meuse par rapport aux moyennes régionales et nationales. Il reste toutefois un potentiel de réduction : les dernières caractérisations d'OMR montrent que près de 60% de la poubelle noire pourrait être triés (30% de biodéchets qui pourraient être compostés ; 30% de déchets recyclables ayant leur place dans le sac jaune ou en déchetterie). Par ailleurs, la particularité du territoire meusien (rural, étendu) impose de poursuivre la diminution des DMA pour maîtriser leurs coûts de transport et gestion.

*ADEME, Alexandra GENTRIC, Laura VILLARROEL, AWIPLAN, Magali GASS, Kristina BELLENOUE, Barnabé MARTIN, 2025/10. Référentiel des coûts du service public de gestion des déchets en France hexagonale - données 2023 - synthèse.
**Trident, Rapport d'analyse des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la région Grand Est en 2022, novembre 2024

Prévention des déchets

La notion de prévention des déchets recouvre toutes les actions entreprises avant la prise en charge de l'objet devenu déchet. Elle s'appuie sur les principes de l'économie circulaire (réemploi, économie de la fonctionnalité, consommation responsable...), sur le détournement des flux (gestion à la parcelle des biodéchets et déchets verts) et sur la sensibilisation globale des usagers. Selon la hiérarchie des modes de traitement, la prévention doit intervenir avant le recyclage, la valorisation énergétique et l'enfouissement.

C'est également une exigence réglementaire puisque les collectivités ont l'obligation depuis 2015 d'élaborer et de piloter un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Le SMET Meuse porte, pour le compte des collectivités adhérentes à sa compétence traitement, un PLP depuis 2013. Un PLPDMA a ensuite été mené sur la période 2018 - 2024, qui a été renouvelé pour la période 2024-2030. Un bilan des actions menées est établi chaque année.

Les actions du PLPDMA (2024-2030)

Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages Promouvoir le jardinage au naturel Développer le compostage partagé Développer les solutions locales de gestion des déchets verts Lutter contre le gaspillage alimentaire
Augmenter la durée de vie des produits	Soutenir le développement du réemploi Soutenir le développement de la réparation Promouvoir les solutions durables face aux solutions jetables
Promouvoir l'éco exemplarité, partout, tout le temps	Être éco exemplaire pendant les manifestations Être éco exemplaire au travail
Sensibiliser les différents publics à la prévention	Sensibiliser les plus jeunes Sensibiliser de nouveaux publics Sensibiliser les personnes à leur arrivée sur notre territoire



Retrouvez le diagnostic de territoire et la définition du PLPDMA (2024-2030)...

... et le bilan de l'année 1 du PLPDMA sur notre site internet !

www.smetmeuse.fr/plpdma



Les rôles du SMET

Le SMET coordonne le PLPDMA des 8 collectivités adhérentes à sa compétence traitement.



La prévention en actions



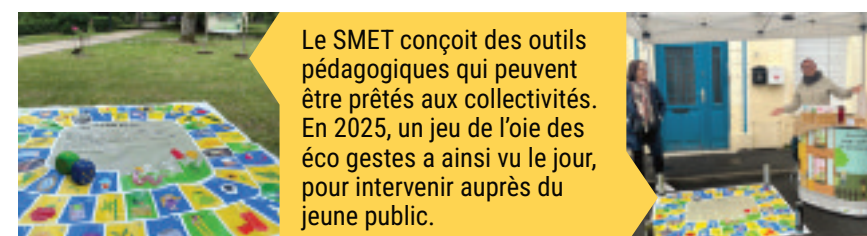
En 2025, le mot d'ordre était : sensibiliser partout, surtout là où la question des déchets n'est pas attendue ! Sur le dernier semestre 2024 et l'année 2025, le SMET et ses collectivités adhérentes ont participé à 33 événements variés, permettant ainsi la sensibilisation de 1866 personnes, proches ou non de la thématique prévention des déchets.



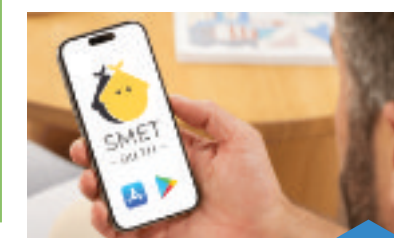
La promotion du compostage a été à l'honneur, avec des interventions du SMET sur plusieurs événements dont la foire de printemps d'Etain ou les portes ouvertes de la pépinière Bel Air de Spada.



Le travail conjoint avec les établissements scolaires s'est poursuivi en 2025 : le SMET est intervenu dans 7 établissements, pour des animations sur les réduction des déchets et le compostage notamment. A noter deux partenariats qualitatifs avec des établissements du territoire : le Lycée Marguerite de Verdun chez qui nous intervenons chaque année lors de la SERD auprès des éco délégués (la thématique 2025 : le smartphone et les DEEE) et le collège de Vaubécourt qui organise chaque année une sensibilisation des 6ème au tri et au gaspillage alimentaire.



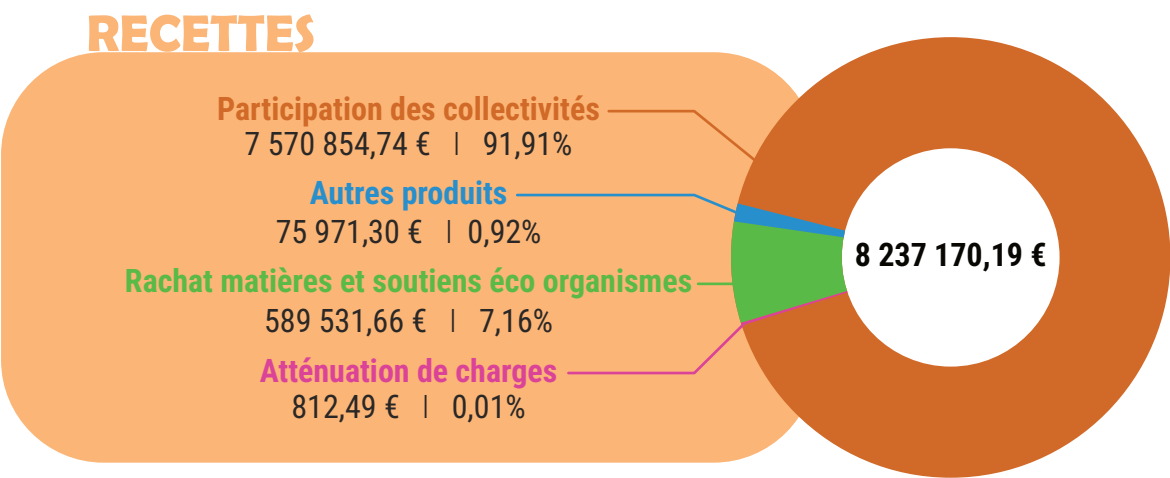
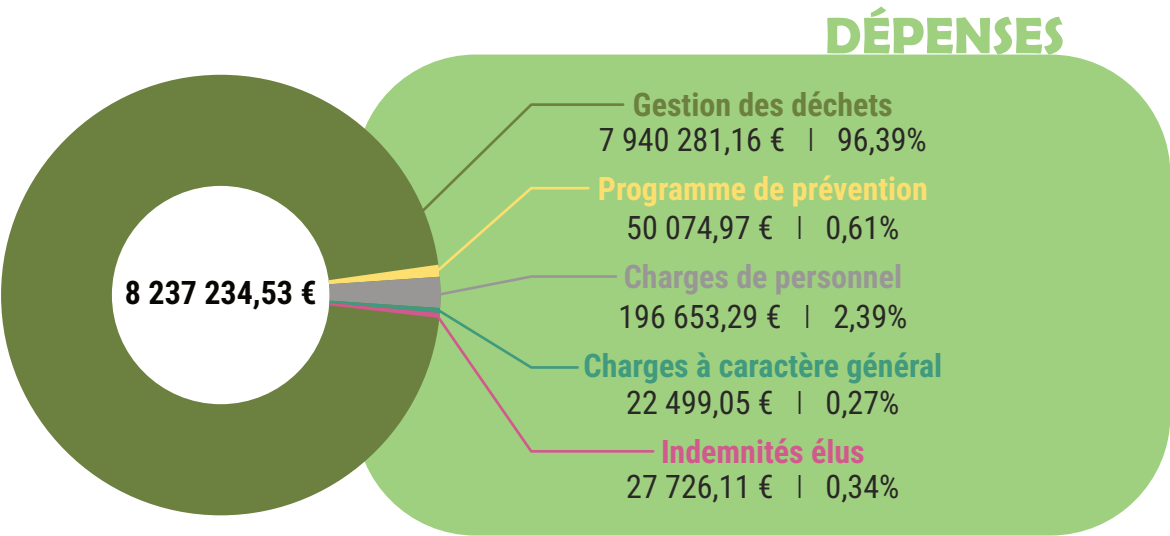
Le SMET conçoit des outils pédagogiques qui peuvent être prêtés aux collectivités. En 2025, un jeu de l'oie des éco gestes a ainsi vu le jour, pour intervenir auprès du jeune public.



L'application SMET au tri a évolué en 2025 vers une deuxième version, portée par le prestataire de collecte SEPUR et co développée avec le SMET pour répondre aux attentes et besoin du territoire.

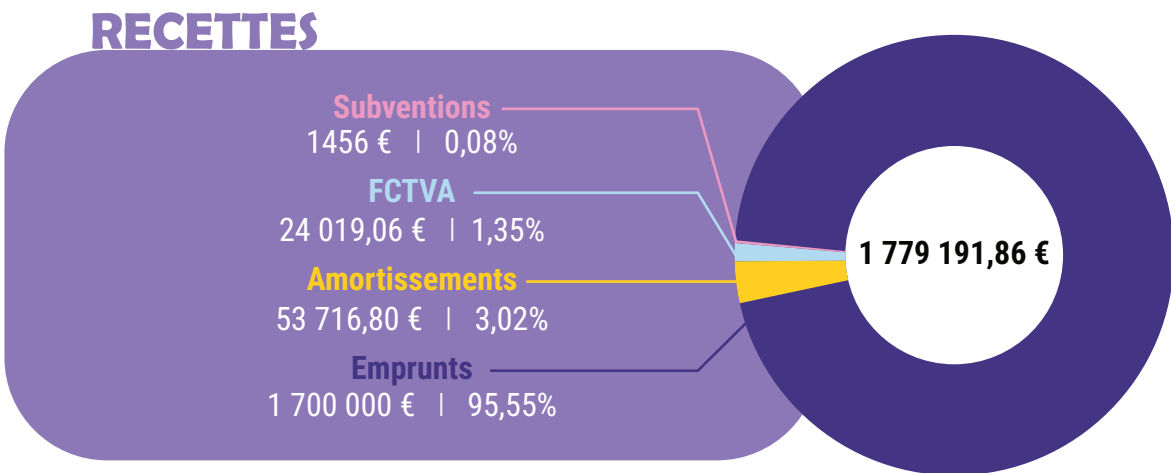
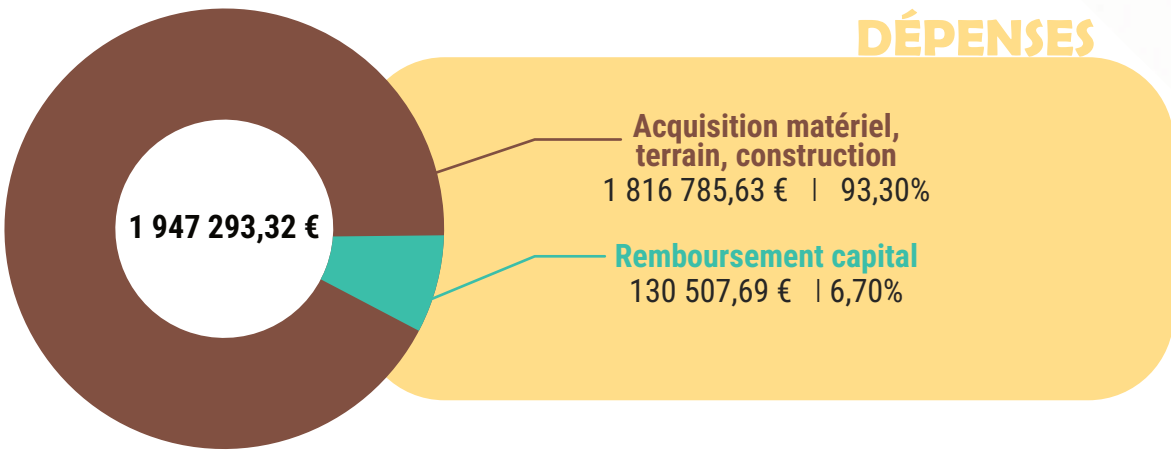
Éléments financiers

Fonctionnement



	Budget	Adm. générale	Prévention	Études	Traitement
Total dépenses de fonctionnement (a)	8 237 234,53 €	79 989,24 €	100 377,16 €	0 €	8 056 868,13 €
Total recettes de fonctionnement (b)	8 237 170,19 €	82 979 €	89 282,80 €	0 €	8 064 908,39 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	-64,34 €	2 989,76 €	-11 094,36 €	0 €	8 040,26 €
Résultat reporté (d ²⁰²⁴)	1 098 629,45 €	45 216,48 €	24 873,08 €	-166,30 €	1 028 706,22 €
Affectation en investissement (e)	0 €	0 €	0 €		0 €
Résultat cumulé de fonctionnement (f ²⁰²⁵ = c+d ²⁰²⁴ -e)	1 098 565,11 €	48 206,24 €	13 778,72 €	-166,30 €	1 036 746,48 €

Investissement



	Budget	Adm. générale	Prévention	Études	Traitement
Total dépenses d'investissement (g)	1 947 293,32 €	0 €	0 €	0 €	1 947 293,32 €
Total recettes d'investissement (h)	1 779 191,86 €	712,65 €	1 856,96 €	0 €	1 776 622,25 €
Résultat d'investissement (i=h-g)	-168 101,46 €	712,65 €	1 856,96 €	0 €	-170 671,07 €
Résultat reporté (j ²⁰²⁴)	-650 375,78 €	-1 287,12 €	-10 315,79 €	0 €	-638 772,87 €
Reste à réaliser (k ²⁰²⁵)	821 411,85 €	0 €	0 €	0 €	821 411,85 €
Résultat cumulé d'investissement (l ²⁰²⁵ = i+j+k) après report et RAR	2 934,61 €	-574,47 €	-8 458,83 €	0 €	11 967,91 €
Résultat cumulé (f ²⁰²⁵ +l ²⁰²⁵)	1 101 499,73 €	47 631,77 €	5 319,89 €	-166,30 €	1 048 714,39 €

Matrice des coûts

Ces données sont issues de la matrice des coûts du SMET validée en 2026 par l'ADEME. Le coût complet correspond à l'ensemble des charges sur l'année 2025. Le coût aidé est, quant à lui, le résultat de la différence entre le coût complet et les recettes de l'année 2025.

	OMR	Verre	RSHV	Déchetteries	Biodéchets	GProx	Textiles	Total
Coût aidé TTC (en k€)	2 668	234	1 318	1 518	27	1,7	-0,3	5 766
Coût aidé HT (€/hab)	30,3	2,9	16,2	17,7	0,3	-0,1	0	OMR
Coût aidé HT (€/t)	303,4	73,3	537,2	100	75	0	-1	OMR

Ci-dessous le coût complet par étape technique (en € HT)

	OMR	Verre	RSHV	Déchetteries	Biodéchets	GProx	Textiles	Total
Prévention	21 058					32 149		53 207
Collecte et pré-collecte	64 777	211 085	132 779				11 558	420 199
Transit / transport	426 905		211 874	783 449				1 422 228
Tri / conditionnement			986 339					986 339
Traitement des refus de tri			136 982					136 982
Compostage				68 663	24 018			92 681
Incinération	1 733 019							1 733 019
Valo. matière / énergie				22 813				22 813
Stockage des déchets non dangereux				708 882				708 882
Gestion des inertes				9 695				9 695
Enlèvement et traitement des déchets dangereux				115 665				115 665
Total	2 245 759	211 085	1 467 974	1 709 167	24 018	32 149	115580	5 701 711

Marchés publics

Marchés de traitement

Traitement des métaux collectés sur les déchetteries de Briulles et Stenay
Attributaire Fers et Métaux

Collecte et transport du verre sur la communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois
Attributaire Mineris

Enlèvement des bennes de déchetterie de Briulles et Stenay
Attributaire Sepur

Traitement des déchets verts collectés sur les déchetteries de Briulles et Stenay
Attributaire Natura Verde

Transfert du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés en PAV de la communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois
Attributaire Sepur

Acquisition de bennes de déchetterie
Attributaire Elkoplast

Autres marchés

Réfection de la voirie de la déchetterie de la Grimoirie
Attributaire Berthold

Glossaire

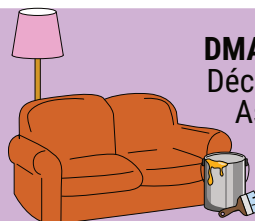
ADEME	Agence de la Transition écologique	OMA	Ordures Ménagères Assimilées (OMR + recyclables)
CA	Communauté d'agglomération	OMR	Ordures Ménagères Résiduelles, couramment appelées « poubelle noire »
CC	Communauté de communes (=CODECOM)	PAP	Porte à Porte
Citéo	Eco organisme en charge du recyclage des emballages ménagers et du papier	PAV	Point d'Apport Volontaire
CSR	Combustible Solide de Récupération	PLPDMA	Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	REFIOM	Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
DDS	Déchets Diffus Spécifiques couramment appelés « déchets chimiques »	REOM	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques	REP	Responsabilité Élargie du Producteur
DMA	Déchets ménagers et assimilés (OMA + déchets de déchetterie)	RSHV	Recyclables Secs Hors Verre (correspond au contenu du sac ou du bac jaune)
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale	TGAP	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux	UIOM	Unité d'Incinération des Ordures Ménagères
		UVE	Unité de Valorisation Énergétique



OMR
Ordures
Ménagères
Résiduelles



OMA
Ordures Ménagères
et Assimilées
=OMR + collectes
sélectives



DMA
Déchets Ménagers et
Assimilés = OMA +
déchets de
déchetterie